

## Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour (19 h)
2. **Assemblées publiques de consultation : (19 h 05)**
  - Projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21421Cb*, R.C.A.2V.Q. 196  
(réf. : Terrasse Café Morgane - rue Bearevoir)
  - Projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21721Cc et 21744Cc*, R.C.A.2V.Q. 205  
(réf. : Acura - Mercedes – boulevard des Galeries)
  - ➔ • **Projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21320Ib, 21321Ia et 21704Ip***, R.C.A.2V.Q. 202  
(réf. : Omnibus entreposage extérieur - quartier Neufchâtel Est-Lebourgneuf)
3. Retour à l'assemblée du conseil (21 h 30)

*N.B. Les heures sont inscrites à titre indicatif seulement.*

Pour plus d'information, vous pouvez contacter la Ville de Québec au 311 ou consulter le site Internet : [www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier](http://www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier)  
(choisissez votre conseil de quartier dans le menu déroulant)

### Renseignements :

Mario Demeule, 418 641-6201, poste 3214  
[mario.demeule@ville.quebec.qc.ca](mailto:mario.demeule@ville.quebec.qc.ca)



CONSEIL  
DE QUARTIER

NEUFCHÂTEL EST-LEBOURGNEUF



## INVITATION

Le conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf vous convie à une assemblée publique de consultation

**Le mercredi 17 mai 2017, à 19 h**  
au centre communautaire Lebourgneuf,  
salle Théâtre-Photo  
1650, boulevard La Morille

### Sujet à l'ordre du jour :

Projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21320Ib, 21321Ia et 21704Ip*, R.C.A.2V.Q. 202  
(réf. : Omnibus entreposage extérieur - quartier Neufchâtel Est-Lebourgneuf)

## Objet de la consultation

L'Arrondissement des Rivières souhaite apporter des modifications à son Règlement sur l'urbanisme (R.C.A.2V.Q. 4) relativement aux zones 21320Ib, 21321Ia et 21704Ip, illustrées par une trame grise sur les plans ci-contre.

La zone 21320Ib est située approximativement au nord du boulevard Louis-XIV, à l'ouest de l'autoroute Laurentienne, à l'est du boulevard Bastien et au sud de la rue de la Faune.

La zone 21321Ia se localise approximativement au nord du boulevard Jean-Talon Ouest, à l'ouest de l'autoroute Laurentienne, à l'est du boulevard Bastien et au sud de la rue de la Faune.

La zone 21704Ip est située approximativement au nord de l'autoroute Félix-Leclerc, à l'ouest de l'autoroute Robert-Bourassa, à l'est du boulevard Saint-Jacques et au sud du boulevard Lebourgneuf.

**Les modifications proposées au Règlement sur l'urbanisme visent principalement à mieux répondre aux besoins des entreprises (entreposage extérieur, bâtiments accessoires d'entreposage) dans les parcs et zones industrielles du quartier Neufchâtel Est-Lebourgneuf, selon les types de zones concernées.**

Lors de l'assemblée publique de consultation, un représentant de l'Arrondissement des Rivières présentera le contenu du projet de modification et répondra aux questions s'y rattachant.

**Bienvenue à toutes et à tous!**

## Plans de localisation

